



CODESRIA



CODESRIA

13

ʒmɛ

Assemblée générale
General Assembly
Assembleia Geral
الجمع العام الثالث عشر

L'Afrique et les défis du XXIème siècle
Africa and the Challenges of the Twenty First Century
A África e os desafios do Século XXI

إفريقيا وتحديات القرن الواحد والعشرين

VERSION PROVISOIRE
NE PAS CITER

**De la Démocratie libérale Occidentale à
une démocratie sociale domestique en RDC**

Patrice Mukulu Nduku Bénis
Université de Kinshasa

5 - 9 / 12 / 2011

Rabat Maroc / Morocco

Introduction

C'est à la mode discuter de la démocratie en Afrique, de son absence, de son besoin mais aussi de son refus. En Afrique, les peuples réclament la démocratie... Il ne faut pas pour autant oublier qu'expériences et pratiques de la démocratie sont des phénomènes historiques, de même que son émergence, son développement et surtout ses modifications (WAMBA 1988 :184).¹

Au XIXe siècle le continent africain tout entier tombe sous le joug colonial. Mais, la colonisation, même si elle avait prétendu s'installer sur une « *terra incognita* » et une « *terra nullius* », avait trouvé des sociétés autochtones organisées, structurées, certaines en véritables Etats, royaumes ou empires, avec des institutions, des principes et des normes de nature constitutionnelle. C'est dire que le contenu idéal de la démocratie a connu, en Afrique, une évolution analogue comme en occident. Il a eu diverses expressions dans les organisations socio-politiques africaines antérieures à la pénétration européenne sur le continent (N'GBANDA 1994 :31).²

Après cette longue et pénible période coloniale, l'Afrique accède à son indépendance. Le visage social et politique de la jeune Afrique indépendante se caractérise à ce moment par l'instauration des régimes politiques dictatoriaux dirigés dans la plupart des cas par des militaires. Cette situation militariste est décrite comme la résultante des déséquilibres internes parmi les gouvernants. Il convient de noter que, la colonisation était un processus d'acculturation ayant sensiblement dénaturé les cultures africaines. La question s'est posée et se pose encore quant à ce que devrait être l'attitude des Africains face d'une part, à leurs cultures propres, en pleine mutation et de l'autre, à une culture dite « occidentale » qui tend à s'imposer de plus en plus. Devant cette situation, des dirigeants et penseurs Africains ont réagi des diverses façons. Certains se sont faits les apôtres de la négritude, d'autres du socialisme africain, d'autres encore de l'authenticité.

Cependant, la libération politique de l'Europe de l'Est vis-à-vis de l'Union Soviétique a eu des effets immédiats, particulièrement bouleversants, sur les régimes politiques d'Afrique construits, sur le modèle socialiste marxiste, à base des partis uniques. La presque totalité de ces régimes monocratiques se sont trouvés confronter, depuis le début des années 1990, à une explosion inédite de désirs de liberté et de démocratie de la part des masses jusque-là muselées et terrorisées par des régimes militaires. Comme à l'heure de la lutte pour les indépendances, les peuples africains cherchent à secouer, beaucoup plus violemment et plus franchement que naguère, les totalitarismes qui se sont confortablement établis à la faveur

d'un jeu de mécanismes de protection et de conservation du pouvoir particulièrement efficaces.

A cet effet, l'objectif final visé par la démocratie et l'économie...se situe au-delà du simple accroissement du rendement de l'entreprise. Il réside dans la maximisation du profit global de l'entrepreneur et de l'ouvrier et, par le biais de la main invisible, de la société globale. Ainsi, l'objectif commun à la démocratie politique et à l'économie politique est la maximisation de l'existence sociale et de la joie d'exister de toute la communauté...

Cette exigence comporte deux facettes majeures. La première, est le souci d'introduire les vertus de la démocratie dans l'économie... la seconde facette est l'insistance grandissante sur la nécessité des valeurs morales de la démocratie, en particulier la justice sociale comme élément essentiel d'une véritable activité économique. Il s'agit certes de la justice d'échange mais, de manière plus affirmée, de la justice distributive dans la répartition des chances de participation à la production de l'économie nationale et à la jouissance par tous des biens ainsi collectivement produits (NGOMA 2001 :120).³

En République Démocratique du Congo, le processus de démocratisation commence au début des années 90, par une consultation populaire du chef de l'Etat à travers le pays. Bien avant ce moment, à la fin de la première guerre du Shaba en 1977 et sous l'effet des pressions extérieures, le Président Mobutu a annoncé les premières « réformes démocratiques » qui ont échoué lorsque, l'année suivante une seconde guerre a éclaté dans cette même région (FWELEY 1997 :149).⁴

Le 24 Avril 1990, lors de son discours à la nation, le Président Mobutu annonce les grandes étapes des « réformes démocratiques en RDC. Dès lors, le pays s'est vu confronté à des crises à répétition jusqu'à la tenue des élections présidentielle, législative, sénatoriale et provinciale de 2006 et 2007.

Au regard, des limites concrètes d'un projet démocratique libéral occidental convenant à l'Afrique en général et en République Démocratique du Congo, les voix se lèvent de plus en plus pour une révisitation, au mieux d'une révolution de ce mode gestion politique dans ce continent. Nous pensons à cet effet que l'Afrique ne peut pas toujours se heurter à des conclusions inadaptées de la démocratie libérale occidentale. D'où la nécessité d'un mode de gestion qui tienne compte des réalités locales de ce continent.

La démocratie sociale domestique, est un système de gestion politique qui consiste à faire la symbiose des acquis de gestion des sociétés africaines traditionnelles et ceux des sociétés

occidentales. Dans une logique de l'appropriation du projet par les Africains en général et les congolais en particulier.

De tout ce qui précède, il sied de se poser les questions suivantes :

- La démocratie libérale occidentale est-elle adaptée à la RDC ?
- Quels sont les avantages que peut procurer la démocratie sociale domestique en République Démocratique du Congo ?

Nous tenterons de répondre à ces questions à travers les articulations développées dans ce travail.

I. Clarification des concepts opérationnels

- **De l'Etat**

Les relations qui se créent entre ceux qui commandent ou dirigent et ceux qui sont commandés ou dirigés donnent naissance à diverses formes d'organisation politique dont certaines constituent des Etats.

Si toutes les formes d'organisation politique que l'humanité a connues et connaît ne sont pas des Etats, qu'est-ce qui caractérise cette forme d'organisation qu'on appelle Etat ?

Plusieurs définitions sont proposées pour cerner le concept Etat. Pour Max Weber, l'Etat est une communauté humaine qui, dans les limites revendique avec succès pour son propre compte le monopole de la violence physique légitime.

Ainsi défini, l'Etat a plusieurs dimensions « il se présente entre autres », comme un pouvoir politique par excellence. A ce titre, il est considéré comme capable de changer positivement le sort des hommes et des femmes qui vivent en son sein et qui, pour cela lui adressent constamment des demandes dans ce sens (MULUMBATI 2003 :192).⁵

- **De la Gouvernance politique**

Le concept de bonne gouvernance circule dans le monde, principalement à partir de 1989, sous la forme d'une invention contraignante imaginée par la Banque Mondiale en substitution aux procédés et procédures antérieurs, désuets et inopérants, relatifs au développement économique du monde. La bonne gouvernance est voulue comme une application stricte, par les pays sous-développés « comme c'est le cas de la RDC », des normes et conditions politiques qui fonctionnent au sein de l'économie de marché. Ainsi, on considère comme s'écartant de la bonne gouvernance toute gestion politique qui ne met point en œuvres les recettes « mondiales » de l'ajustement structurel dans les secteurs

économique et social, qui ne privatise pas au maximum, qui manque d'encourager les initiatives privées, qui oublie de mener la lutte contre la corruption, qui ignore l'Etat de droit... mais une seconde acception est apparue, peu après, qui laisse comprendre la bonne gouvernance selon une perspective essentiellement politique. C'est depuis le Burkina Faso, en 1992, que la France, avec elle le monde occidental, abandonne le principe de la conditionnalité démocratique dans l'octroi d'aide au développement économique. L'occident parle désormais de la bonne gouvernance- distincte de la démocratie-comme base suffisante pour toute décision de libération de l'aide économique. Sous cet angle de vue, la gouvernance est donnée comme une gestion globale, correcte, de la nation de manière à assurer l'interactivité des gouvernés et des gouvernants, la stabilité politique des institutions, et la participation politique des citoyens dans une ambiance assumée de responsabilité citoyenne (NGOMA: 2001 :117,118).⁶

- **De la Démocratie libérale occidentale**

Étymologiquement, le terme « démocratie », apparu à Athènes, provient de *demos* (peuple) et de *kratein* (commander, exercer le pouvoir, gouverner). L'étymologie sera enrichie par les conquêtes des diverses luttes menées par les peuples occidentaux contre l'absolutisme monarchique, achevant ainsi de donner à la démocratie le cadre théorique et institutionnel qui lui est aujourd'hui presque universellement reconnu

“La ‘Démocratie peut donc, en termes courants, désigner la souveraineté, le pouvoir, le gouvernement du peuple, pouvoir exercé, gouvernement dirigé par la multitude, par opposition à la monarchie, à l’Aristocratie et à l’oligarchie. Telle est la tradition prolongée par Aristote, Platon, Cicéron, Polybe, ainsi que les penseurs des temps modernes J.Bodin, Montesquieu (N’GBANDA 1994 :23,24).⁷

- **De la Démocratie Sociale domestique**

Le concept démocratie, comporte une résonance directement politique, parce qu'il s'applique habituellement au politique et très rarement aux domaines social, culturel et économique.

Cependant, pour définir la Démocratie sociale, il sied d'expliquer la quintessence du concept social, tout en lui donnant un contenu. Le mot « social » peut être pris en plusieurs sens. Dans un premier sens, le mot social s'oppose au politique : un « problème politique » s'oppose à un problème social. En deuxième sens, il désigne tout ce qui a rapport à la société.

Or, l'homme, disait ARISTOTE, est un animal social, on peut donc soutenir que tout ce qui est politique est social. C'est le sens qui nous intéresse dans ce travail.

NGOMA BINDA, définissant la bonne gouvernance, estime que celle-ci concerne avant tout la gestion politique et administrative de la nation globale. Elle n'apparaît que si la gestion est une démocratie économique et sociale. La démocratie économique s'exprime à travers la valorisation de l'idéal de liberté, de libre initiative et d'esprit émulateur; la démocratie sociale prend la justice distributive dans l'égalité et l'équité pour règle de base (NGOMA 2001 :117).⁸

La démocratie Sociale domestique peut donc être définie comme un mode de gestion politique, qui consiste à concilier les principes de gestion démocratique occidentale aux principes de gestion locale Africaine, avec comme objectif majeur l'amélioration du bien être de la population. Il s'agit de la tropicalisation de la démocratie libérale à l'occidentale aux réalités quotidiennes des Etats Africains.

- **De l'élection**

On ne naît pas, mais on devient détenteur du pouvoir politique. Cela veut dire que le pouvoir politique peut s'obtenir ou s'acquérir selon plusieurs modes. Il peut, en effet, s'acquérir par hérédité, cooptation, conquête, nomination et élection.

Cependant, l'élection est le mode par lequel les gouvernants sont choisis par les gouvernés. L'élection des gouvernants était rare dans les sociétés dites « archaïques » où l'hérédité était le plus important mode par lequel on accédait au pouvoir. Fait connu dans l'histoire des pays européens, le mode d'élection a été renforcée par l'idée de représentation politique développée aux XVII et XVIIIe siècles par LOCKE, MONTEQUIEU et ROUSSEAU. Ces auteurs partent de cette idée que le peuple, qui est le détenteur primaire du pouvoir politique, l'exerce par le truchement de ses représentants. L'élection devient, dans ces conditions, le mode par lequel les citoyens gouvernés choisissent leurs représentants.

II. De la gestion des sociétés traditionnelles en Afrique

Par rapport à la nature du travail que nous présentons, il nous est difficile voire même impossible de parler de la gestion de toutes les sociétés traditionnelles en Afrique. Néanmoins, à partir du royaume du Congo, nous tenterons d'extrapoler sur le reste.

Une thèse dominante n'admet pas qu'il ait existé une démocratie dans les sociétés traditionnelles africaines. Cette thèse va même jusqu'à nier cette affirmation, à cause de la

présence généralisée des tribus et ethnies. Le caractère réducteur, et même condescendant et raciste de cette thèse se remarque. Les tribus ne sont pas quelques bandes de primitifs se reconnaissent un pater familias, mais des structures intégrées, hiérarchisées, même s'il est vrai qu'elles se réclament d'une identité ancestrale commune. De plus, dans leur organisation, elles établissent des règles de fond comme de procédure, pour ce qui est de la dévolution du pouvoir, et des conditions de son exercice par son détenteur légitime, légal. A ce titre, celles qui étaient les plus avancées dans l'organisation et dans l'intégration sous un pouvoir central avaient une forme étatique ou, pour le moins, pro-étatique. Et l'histoire atteste qu'elles avaient constitué de véritables empires ou royaumes célèbres, ayant entretenu commerce et relations diplomatiques ou politiques avec les puissances étrangères y compris celles d'Europe.

La deuxième thèse reconnaît l'existence de la démocratie dans l'Afrique traditionnelle. On y trouverait, en effet, toutes les notions qui font le contenu de la démocratie même comme celle entendue en Occident : individu, personne humaine, personnalité juridique, peuple, idée de Droit, droit subjectif, liberté, justice, égalité. Ces notions sont peut-être conçues différemment dans leurs interactions, mais existent (N'GBANDA 1994 : 32,33).⁹C'est cette dernière thèse qui nous intéresse dans le cadre de ce travail.

1. De l'organisation de l'ancien royaume Kongo

Un bref aperçu sur l'organisation politique et Administrative de ce royaume sera fait dans ce point du travail.

• De l'organisation politique du Royaume

L'autorité politique suprême du Kongo-Dyna-Nza pouvait être nommée de diverses manières :

-Ntinu : chef militaire ;

- Mwene : celui qui pourvoit aux besoins du peuple ;

-Mfumu : désigne quant à lui la notion de responsable au sens administratif comme au sens social.

La fonction de Mwene est élective mais tout citoyen ne peut pas y prétendre car elle est aussi censitaire. On tient généralement le régime de Mwene pour une monarchie constitutionnelle. Toutefois, cette fonction n'est pas seulement politique. Elle est également

sacerdotale ; comme un cas particulier du modèle africain dit de la « royauté sacrée » ou encore la « royauté divine ».

En principe, la succession à la tête du Kongo est matrilineaire. En sorte qu'originellement, seuls les descendants de Lukeni Lwa Nzinga, la fille de l'ancêtre-mère primordiale, pouvaient prétendre au poste de Mwene. Les descendants de Vit'a Nimi ayant pour fonction de veiller au respect, entre autres, de cette loi de succession. Par conséquent après avoir été élu par le Conseil des Sages, un Mwene ne peut être consacré que s'il subit une cérémonie rituelle organisée et présidée par le gardien des principes spirituels et politiques désigné nécessairement parmi la lignée de Nsaku.

Cependant, le cabinet du Mwene comporte divers fonctionnaires, notamment : *Mata ma Kongo* (le proposé aux armes de Kongo, c'est-à-dire aux affaires militaires) ; *Mbênza Kongo* (le préposé aux affaires de la justice) ; *Ne Mpûngi* (chef de la musique du plaisir) ; *Wavadidi Ntinu* (le sculpteur attitré du Ntinu, c'est-à-dire du Mwene).

Cette configuration hiérarchique est reproduite aux échelons inférieurs de telle sorte que chacune des quatre grandes circonscriptions politiques possède ses proposés à la défense, à la justice, etc.

2. De l'organisation Administrative du Royaume

Les fondateurs du Royaume Kongo ont conçu leur pays comme un grand cercle ayant quatre secteurs, et pourvu d'un gros noyau. Ces secteurs sont les suivants:

- Secteur 0 : la façade atlantique à l'ouest
- Secteur 1 : Kongo-Dya-Mpangala au sud
- Secteur 2 : Kongo-Dya-Mulaza à l'est
- Secteur 3 : Kongo-Dya-Mpanza au nord

À part la mer, ces secteurs consistent en entités administratives qui sont respectivement ka-Mbamba (secteur 1), ki-Mpemba (secteur 2) et ka-Mbangu (secteur 3). Quant au noyau, appelé Zita-Dya-Nza (« nœud du monde »), il avait un statut administratif particulier en tant que province-capitale appelée également **Mbanza-Kongo**, du nom de la ville où résidait le Mwene, et que les Portugais renommèrent Sao Salvador. Littéralement, Mbânza (ou Ngânda) signifie chef-lieu ou capitale.

Ce modèle d'aménagement territorial va se multiplier au fil des siècles, de manière rhizomique, jusqu'à reproduire quasiment à l'identique sa toponymie dans les autres régions

ultérieurement unifiées au foyer initial. Ce processus d'expansion territoriale du foyer Kongo aura une structure fondamentalement ternaire, à l'instar des trépieds d'un foyer :

« Les entités politico-administratives du Royaume du Congo iront de triade en triade. Dans chaque triade, disposée toujours en position d'un homme couché dont la tête se trouve au Nord, les descendants de Nzinga occuperont toujours le Sud, ceux de Nsaku le centre, et enfin ceux de Mpanzu le Nord. [...] Ces régions ou territoires, selon qu'ils appartiennent aux Nzinga, aux Nsaku ou aux Mpanzu, portent une des dénominations suivantes :

- a) Nzinga : Mbâmba, Ngôyo, Mazînga, Kinânga, Mbînda, (Kabînda), Mpângala (Kikyângala), etc. (Sud).
- b) Nsaku : Mpêmba, Kakôngo, Mbata, Nsânda, Zômbo, Lêmba, Kiyaka, etc. (Centre)
- c) Mpanzu : Mpangu, Nsundi, Vûngu, Lwângu, Nsôngo, Nsuku, Mpûmbu, Ndôngo, Dôndo, Yômbe, Kibângu, etc. (Nord)⁷. »

([http://fr.wikipedia.org/wiki/Royaume de Kongo](http://fr.wikipedia.org/wiki/Royaume_de_Kongo)).¹⁰

III. Pour une Démocratie Sociale domestique en RDC

1. Contexte de l'instauration de la démocratie libérale en Afrique

C'est avec la perestroïka soviétique et la fin de la guerre froide que les conceptions occidentales à l'égard des régimes africains changent. D'une part, la démocratie occidentale et le capitalisme devenaient le système mondial unifié sous la coupe de l'occident. Le maintien des régimes spécialement alliés aux Etats occidentaux, surtout des régimes autocratiques, ne se justifiait de toute façon plus.

Mais, on a oublié que l'universalisme de ce mode ne s'est imposé qu'il y'a peu, qu'il peut y avoir des pesanteurs locales ou des particularités locales, et que, de toutes les façons, tous les Etats ne sont pas sur la même ligne de départ, et qu'alors les rythmes de progression peuvent être plus ou moins rapides. Si la perestroïka a eu une influence sur la marche des événements en Afrique, elle demeure liée à la situation spécifique de l'URSS et des Etats de l'Est où elle a servi de processus de démocratisation.

Cependant, l'effondrement de l'Union Soviétique et de son bloc a été récupéré en Occident vis-à-vis des Etats africains, par la France. La première occasion de la manifestation de ce pays va être offerte par le 16^e sommet franco-africain de la Baule (20-21 juin 1990). Le Président français va confirmer ce qu'il disait déjà moins

solennellement : « l'augmentation de l'aide aux pays africains dépendra en partie des progrès dans le domaine de la démocratisation ». Au cours de la conférence de presse qui a suivi le sommet, M. Mitterrand a alors clairement dit que désormais, l'aide française sera plus « tiède face aux régimes qui se comporteraient de façon autoritaire », tandis qu'elle sera plus « enthousiaste envers ceux qui franchiront avec courage ce pas vers la démocratisation ». En termes plus clairs, l'aide devient une prime à la démocratisation et à l'instauration du pluralisme politique (N'GBANDA 1994 : 85, 86,87).¹

2. Processus de démocratisation en RDC

LOKA NE KONGO cité par Lingage Ikyo Bangwa, pense que la démocratisation est un processus ; lequel processus impose d'abord la destruction des régimes dictatoriaux. Ce processus implique ensuite l'application des normes démocratiques pour la consolidation progressive de la démocratie et l'apprentissage des mécanismes de la démocratie et enfin le processus de démocratisation aboutit à la stabilisation de régime nouveau par l'imprégnation de toute la société dans une culture politique de large participation et consciemment assumée par l'ensemble de la population concerné (INGANGE 2007-2008 :55).¹²

La transition étant une période comprise entre la fin d'un système politique et le début d'un autre, la démocratie est normalement l'étape finale souhaitée par le peuple (FWELEY 1997 :23).¹³

Dans son discours du 24 Avril 1990 mettant un terme à la consultation populaire, le président Mobutu dut prendre acte et annonçant la réhabilitation des pouvoirs d'Etat : exécutif, législatif et judiciaire ainsi que l'introduction d'un pluripartisme à trois formations politiques. Au terme de ce discours de démocratisation, il était prévu notamment l'instauration d'une période de transition allant du 24 Avril 1990 au 30 Avril 1991, soit douze mois qui devrait être mis à profit par les formations politiques pour faire l'apprentissage de la démocratie et affronter l'électorat ; suivant en cela un calendrier précis.

La prise du pouvoir le 17 Mai 1997 par L.D. Kabila, a consacré une nouvelle étape de transition avec un régime politique caractérisé par la concentration et la centralisation du pouvoir ainsi que l'abolition des activités politique. Au lendemain du 17 Mai 1997, le gouvernement amorça l'exécution du programme de démocratisation et de reconstruction du pays. Parmi les grandes actions de démocratisation menées ; nous pouvons citer : la création de la commission constitutionnelle ; l'élaboration du projet de la constitution ;

l'examen de ce rapport par des grandes opinions, par le congrès des comités du pouvoir populaire de la ville de Kinshasa ; la promulgation du décret-loi sur les parti politiques et les associations ; la tenue de la consultation nationale initiée par les chefs des confessions religieuses (LOBHO 2006 :203, 204, 205,206, 230).¹⁴

Fort malheureusement, il est à noter que ces grandes actions de démocratisation dans leur praxis, sont restées lettre morte, principalement à cause de ses centralisation et concentration du pouvoir politique.

D'après LOKA-NE-KONGO cité par MUKULU NDUKU, ce mode d'exercice du pouvoir a plongé littéralement le pays dans la tourmente laquelle a pour nom : « guerre et agression, division du pays en deux parties : une partie de l'Est essentiellement occupée par les forces rebelles soutenues par le Rwanda, l'Ouganda et le Burundi et, la partie Ouest occupée par le gouvernement de Kinshasa ». La tourmente a également pour nom : « la violence politique, l'inflation galopante, le détournement des deniers publics... » (MUKULU 2004-2005 :45).¹⁵

Le 16 Janvier 2001, LD Kabila est assassiné, J. Kabila prend le pouvoir par cooptation et s'engage résolument dans la voie de négociation.

Dès son accession à la magistrature suprême, le président Joseph Kabila avait promis de faire en sorte que tout le peuple se retrouve et acquiert une liberté tant au niveau politique qu'au niveau social. En concertation avec la classe politique et la société civile, en date du 17 mai 2001, la loi 001/2001 portant organisation et fonctionnement des partis et regroupements politiques est promulguée ; laquelle loi consacre la libéralisation des activités politiques.

Lors de son discours d'investiture du 26 Janvier 2001, il annonce la poursuite de l'application de l'accord de Lusaka. La plus importante fut l'institutionnalisation du Dialogue Inter congolais. Nonobstant tout ce qui a été dit sur l'accord de Lusaka, celui-ci mit en place un cadre juridique et politique pour permettre au congolais de se parler en vue de se réconcilier eux-mêmes dans le but de doter le pays des institution démocratiques pour l'avènement d'un Etat de droit en passant par les institutions de la transition (...). L'accord global et inclusif est signé le 17 décembre 2002, suivi de la promulgation, le 04 Avril 2003, de la constitution de la transition... (LOBHO 2006 :260).¹⁶

En Juin 2003, est mis en place le gouvernement de la transition (1+4 ; c'est-à-dire un président de la République et quatre vice-présidents), avec comme objectif principal

l'instauration d'un nouvel ordre politique après l'organisation des élections démocratiques, justes et transparentes à tous les niveaux.

3. Nécessité et opérationnalisation d'une démocratie Sociale domestique pour la RDC

Nous avons l'intention de mettre en place un processus discutable et non linéaire d'opérationnalisation de la démocratie Sociale domestique en RDC.

Il est important de souligner que, vu le caractère pérenne de la pratique occidentale de gestion en RDC, ce processus reste un idéal à atteindre et s'inscrit par ailleurs dans la durée.

Si la démocratie libérale à l'occidentale, constitue un luxe pour les Etats Africains d'après Jacques Chirac, cependant les acquis de gestion des sociétés traditionnelles africaines ne constituent à rien un luxe pour ce continent.

Dans les pays d'Afrique en général et en RD-Congo en particulier, l'espace politique semble déjà favorable à l'instauration d'une démocratie sociale domestique. Cela se justifie par la cohabitation quasi permanente entre le pouvoir politique (au sens occidental du terme) et le pouvoir traditionnel (au sens africain). A beaucoup d'échelons et, surtout au niveau local, le pouvoir traditionnel est indispensable dans le cadre de la gestion de l'Etat. Les projets de développement se réalisent très souvent avec l'accord préalable des chefs traditionnels.

En 2006, lors des élections provinciales en RD-Congo, malgré le caractère « moderne » de désignation des Députés provinciaux, un cota a été réservé aux chefs coutumiers, cooptés comme Députés provinciaux. Dans ce même ordre d'idées, le secteur foncier en Rd-Congo connaît plusieurs conflits. Malgré certaines dispositions légales qui stipulent que le sol et le sous sol appartiennent à l'Etat congolais, dans ce domaine, le pouvoir traditionnel jouit encore de l'influence, à tel enseigne que l'Etat congolais est contraint à la collaboration avec les chefs traditionnels. Kinshasa est une ville « moderne », qui est gérée à la fois par l'Etat et les chefs traditionnels. C'est le cas de la commune de Mont Ngafulu, à la tête de laquelle se trouve un Bourgmestre mais, MATADIKIBALA est considéré comme le chef traditionnel de cette entité politico- administrative.

Il sied aussi de souligner que, dans ce pays, plusieurs initiatives de gestion consistant à valoriser les acquis locaux du pouvoir traditionnel ont été prises. Le rite Zaïrois de célébration des messes dans les Eglises catholiques du Zaïre, initié par le cardinal MALULA, a consisté à adapter le rite romain aux réalités culturelles Zaïroises. Ce rite de symbiose, est d'application jusqu'à ce jour. A cette liste s'ajoute la politique de l'authenticité, annoncée

pour la première fois le 14/02/1971 par le Président MOBUTU au Sénégal (pays de la négritude), s'exprimant en termes de devoir et d'efforts du congolais à retrouver son vrai visage africain, façonné jour après jour par ses ancêtres à qui il doit l'héritage de sa grande patrie africaine dans un monde dominé par la lutte d'intérêt entre les protagonistes, cela par le recours à l'authenticité. A ce sens l'authenticité est saisie comme une philosophie politique dont le contenu réside dans « *une prise de conscience du peuple Zaïrois de recourir à ses sources propres, de rechercher les valeurs de ses ancêtres afin d'en apprécier celles qui contribuent à son développement harmonieux et naturel. C'est donc le refus pour le peuple Zaïrois/congolais d'épouser aveuglement les idéologies importées. C'est l'affirmation de l'homme Zaïrois/Congolais tout court, là où il est, avec ses structures mentales et sociales propres. L'Authenticité s'offre comme un terrain d'érection d'un monde harmonieux par l'affirmation de la légitimité et de la fierté pour sa culture et où, en même temps, elle prône le respect mutuel absolu des spécificités culturelles de chaque peuple. Son objectif fondamental demeure la sauvegarde de l'identité humaine à travers l'identité chaque peuple comme base de toute possibilité de rencontre véritable, de toute coopération mutuellement avantageuse et de tout développement de l'être humain et des sociétés. L'Authenticité, comme doctrine se fonde sur « ce que nous sommes et non sur ce que les autres voudraient que nous soyons » (KAZUMBA 2010-2011 :185,186).¹⁷*

3.1 Identification des quelques valeurs des Sociétés traditionnelles en Afrique

Au seuil du IIIème millénaire, on assiste en Afrique à une sorte d'implosion, marquée par l'instabilité politique, des coups d'Etat, des guerres civiles, des conflits ethniques et frontaliers qui rendent ce continent si vulnérable à la misère. Des drames comme celui de la Région des Grands Lacs revêtent une dimension de pathologie historique et sociale qui interpelle la conscience universelle.

1. Mécanismes de dissuasion et de prévention des conflits

Dans la plupart des sociétés négro-africaines, les aspirations à la paix ont conduit à développer des techniques de normalisation dont l'objectif est d'éviter ou tout au moins de réfréner la violence et les conflits armés. Ceci a donné naissance à une gamme variée de pratiques dissuasives et de modes de prévention des conflits, la violence étant canalisée par des structures socio-politiques spécifiques et des conventions orales ou tacites à caractère juridique ou magico-religieux. Le calme et l'harmonie au sein de la société et entre les différentes communautés sont si appréciés qu'il existe par exemple chez les Beti tout comme chez les Bamiléké du Cameroun une sorte de bicéphalisme : un chef de guerre et un chef de paix, ce dernier ayant des prérogatives permanentes, alors que le chef de guerre est désigné de façon circonstancielle.

1.1 Alliance sacrificielle et prévention des conflits

L'un des fondements des sociétés négro-africaines est l'imbrication du spirituel et du temporel, et la prévalence au niveau de l'éthos, des croyances et des pratiques magico-religieuses. Aussi l'histoire des mentalités est-elle à même de nous révéler des aspects singuliers relatifs à la prévention des conflits inter-communautaires et à l'organisation de la paix. Il s'agit des alliances sacrificielles ou pactes de sang, universellement pratiqués dans les sociétés africaines traditionnelles.

1.2 Le rôle des leaders dans la prévention des conflits

S'il est vrai que l'histoire des sociétés négro-africaines a été marquée par la violence armée de grands conquérants bâtisseurs de royaumes, tels Chaka en pays Zoulou, Samory Touré en pays Mandingue, cette même histoire fait apparaître un autre visage du chef, du souverain africain. Il est à la fois conservateur de son peuple, restaurateur de l'ordre politique et social ainsi que l'ordre cosmique. Nous avons évoqué plus haut l'existence, à côté du chef de guerre, d'un chef de paix qui dirige en temps normal à travers des institutions fondées sur la palabre. Le leader doit jouer un rôle important dans la prévention des conflits, afin de maintenir sa communauté dans un état de paix et de prospérité. C'est pourquoi les critères de sagesse et de pondération sont toujours pris en compte dans la dévolution du pouvoir, surtout dans les sociétés lignagères.

2. Mécanismes de résolution des conflits

Les développements qui précèdent ont permis d'examiner les modalités qui, dans les sociétés traditionnelles de l'Afrique noire, ont inhibé les manifestations violentes par la dissuasion et la prévention. Il importe à présent de se situer dans la contingence, pour examiner les mécanismes permettant de restaurer la paix, lorsque celle-ci a été rompue du fait d'antagonisme apparemment irréductibles. En fait, les sociétés africaines traditionnelles n'ont pas cherché à s'enfermer dans une logique absolue de confrontation. Pour sortir de l'impasse et éviter le chaos, des espaces étaient toujours prévus permettant aux parties en conflit d'initier des procédures de normalisation et de pacification.

2.1 *La palabre : cadre privilégié de résolution des conflits*

Etymologiquement, le mot palabre vient de l'espagnol « palabre » et a le sens de parole, de discussion, de conversation longue et oiseuse. Cette conception dévalorisante émane du contexte colonial où la palabre était une sorte de concertation où siégeaient le commandant européen et le chef noir ; celle-ci consistant en un débat coutumier long, complexe et souvent incohérent et contradictoire, du fait du recours nécessaire à un interprète, dont la connaissance de la langue européenne était approximative. Le concept de palabre a une toute autre signification dans les sociétés africaines traditionnelles...en tant que cadre d'organisation de débats contradictoires, d'expression d'avis, de conseils, de déploiement de mécanismes divers de dissuasion et d'arbitrage, la palabre, tout au long des siècles, est apparue comme le cadre idoine de résolution des conflits en Afrique noire. La palabre, incontestablement, constitue une donnée fondamentale des sociétés africaines et l'expression la plus évidente de la vitalité d'une culture de paix. Partout en Afrique noire, on retrouve à quelques nuances près, la même conception de la palabre, considérée comme phénomène total, dans lequel s'imbriquent la sacralité, l'autorité et le savoir, ce dernier étant incarné par les vieillards qui ont accumulé, au fil des ans, sagesse et expérience(**UNESCO : les fondements endogènes d'une culture de la paix en Afrique : Mécanismes traditionnels de prévention et de résolution des conflits : 1,2,3,4,5,6,7,8**).¹⁸

2.2 *L'Age*

La dimension de l'âge est prégnante dans l'ensemble des structures sociales africaines : famille, communautaire, mais également, organisationnelle (bureaucraties, entreprises). Les modèles gérontocratiques, régissant l'ordre politique, économique et social, semblent peu à

peu se dissiper en raison des évolutions des sociétés traditionnelles... dans ces sociétés, l'ancien, du fait de son âge était le chef du clan. Il se chargeait de l'organisation de la vie du clan et prenait toutes les décisions (gestion des terres, distribution des richesses, veille au respect de l'ordre social et de la justice...). Avec la colonisation, les déplacements des plus jeunes vers les villes, l'augmentation de la scolarisation et le travail salarié, l'influence des aînés a peu à peu diminué. Et l'individu a ainsi acquis une sorte d'indépendance vis-à-vis de sa communauté (GWENAELLE 2007 : 1).¹⁹

3.2 Hybridation des pouvoirs politiques traditionnel et moderne en RDC

En République Démocratique du Congo, les structures du pouvoir traditionnel font parties intégrantes de l'organisation politico-administrative du pays. C'est en 1891 que commence le processus d'intégration des structures politiques traditionnelles dans l'organisation politico-administrative du Congo contemporain. Avec la circulaire du 18 avril 1904, le rôle du chef traditionnel semble indiqué au sein de cette structure politico-administrative hybride.

Cependant, au delà des vicissitudes politiques et des humeurs des dirigeants politiques qui dictent les orientations dans la gestion administrative des entités du pays, il y'a lieu de relever certaines constances particulièrement du point de vue de la nature juridique des entités traditionnelles notamment les groupements et les chefferies.

L'hybridation du système politique traditionnel peut être analysée à travers la situation de l'autorité détentrice du pouvoir traditionnel et la légitimité dont elle jouit. L'emprise de l'« Etat moderne » sur les structures du pouvoir traditionnel n'a pas privé le chef traditionnel de son autorité sur les populations dans les milieux où ont existé des entités politiques à pouvoir centralisé avant la colonisation. Par ailleurs, le chef traditionnel est investi du pouvoir d'Etat de par la reconnaissance et l'investiture gouvernementale qui confèrent des compétences liées à l'accomplissement des missions nouvelles de l'Etat. Ce qui consacre la dualité du pouvoir du chef traditionnel. Néanmoins, depuis l'époque coloniale jusqu'à l'Etat postcolonial, le chef traditionnel trouve son compte et tire l'épingle de jeu dans la mesure où il détient un double pouvoir : traditionnel et moderne. Le groupement demeure l'entité coutumière constituant l'échelon de l'organisation administrative de base du pays. Il est généralisé à travers tout le pays et même dans le bas Congo où les chefferies ont complètement été bannies depuis 1958 au profit des secteurs... (MAMBI 2010 :57,63, 64).²⁰

3.3 Décharge idéologique des concepts occidentaux outils de la dépendance

Dans le cadre des relations entre les Etats, de l'esclavagisme à l'impérialisme, en passant par la colonisation ; les méthodes de domination des puissances occidentales passent toujours par la conception des outils idéologiques de la dépendance. Ces outils justifient et légitiment la politique de ces puissances en Afrique et en RDC. Nous allons donc traiter des quelques concepts, pour en dégager la quintessence.

-La Mondialisation :

La mondialisation se manifeste comme une dynamique qui dessine, depuis déjà trois décennies, des convergences tangibles et intangibles : elle rapproche producteurs, consommateurs à l'échelle planétaire ; elle encourage le dialogue entre régulateurs nationaux et internationaux ; elle tend à abolir les frontières physique et mentales, en s'appuyant de plus en plus sur des moyens de communication, de traitement et de transmission de l'information qui laissent entrevoir un « village mondial » ou une « petite planète » en voie de constitution.

En Afrique/ en RDC, un village est composé des familles restreintes et élargies, lesquelles vivent dans une harmonie parfaite. Les maisons ne sont pas clôturées. On se fréquente régulièrement, en temps de bonheur tout comme en temps de malheur. Dans cette logique, il se partage à manger, à boire...

Cependant, si le Monde est considéré aujourd'hui comme un village planétaire dans la conception occidentale de la mondialisation, il s'agit à la lumière de ce que nous avons vu, d'une situation porosité entre les familles que nous pouvons considérer comme les Etats qui perdent de plus en plus leur souveraineté. Dans le rapport entre Etats, ce sont les intérêts qui déterminent leurs relations. C'est cette logique de porosité des frontières et des rapports d'intérêts que le Président Sarkozy a suggéré devant le parlement congolais que, si les richesses de la RDC sont à la base des conflits qui l'oppose au Rwanda, il est donc indispensable que ces richesses soient exploitées ensemble comme c'est fut le cas de la France et de l'Allemagne dans l'exploitation de l'acier.

Il se dégage que, la substance du village Africain/ Congolais qui n'est pas exploitée dans la mondialisation, est celle de la solidarité qui règne entre ces familles africaines/Congolaises.

- l'Etat

L'Etat comme seul cadre dans lequel s'exerce le pouvoir politique ne connaît pas la même origine, selon qu'il s'agit de l'Etat occidental ou de l'Etat Africain/ Congolais. Pour

Thomas Hobbes et John Locke, l'Etat est le résultat d'un contrat social. Tandis que l'Etat Africain/Congolais est le produit du partage entre les puissances occidentales colonisatrices. Les frontières à la RDC ont été légitimées lors de la conférence de Berlin, qui a consacré le partage de l'Afrique. Ceci revient à dire que, la gestion de l'Afrique/Congo devra tenir compte de ses origines, dans la mesure où ce partage avait occasionné une sorte de rupture dans l'organisation des sociétés traditionnelles Africaines.

3.3 La Décentralisation comme mode de gestion politique et Administrative

La décentralisation comme mode de gestion politique et administrative dans laquelle le pays s'est inscrit, constitue une forme d'organisation appropriée à la démocratie sociale domestique.

Dans le cadre de ce processus et, conformément à la loi organique n° 08/016 du 07 octobre portant composition, organisation et fonctionnement des entités territoriales Décentralisées et leurs rapports, avec l'Etat et les provinces ; (**Recueil des textes légaux et réglementaires sur la décentralisation en République Démocratique du Congo**) ;²¹ la décentralisation qui constitue un mode de gestion à la fois politique et administrative de la RDC, consacre le transfert des compétences du gouvernement central aux provinces et aux entités territoriales décentralisées. Elle a comme défi majeur, la promotion de la démocratie à la base et le développement local, avec la participation active et consciente de la population congolaise.

Les conditions de réussite dans ce processus, résident dans la fonctionnalité des compétences et des ressources, la tenue des élections locales, l'implication réelle des populations dans les prises de décision du développement de leurs provinces, de l'adhésion des acteurs au processus de décentralisation, des capacités des provinces et des entités territoriales décentralisées à assurer convenablement les compétences transférées.

3.4 Modes d'acquisition du pouvoir et Acteurs de la démocratie Sociale domestique en RDC

L'élection, la révolution (coup d'Etat et conquête), comme modes d'acquisition du pouvoir à l'occidental, ont envahi les sociétés africaines. Malgré cet état des choses, on assiste encore dans ces sociétés traditionnelles, aux modes d'acquisition du pouvoir liés à l'hérédité, au consensus...

L'effort qui doit être fait dans le cadre de la Démocratie Sociale domestique, c'est d'apprécier à quel moment recourir à tel ou tel autre mode d'acquisition du pouvoir, en tenant compte des contraintes du moment.

Cependant, les Acteurs impliqués à la mise en œuvre de la démocratie sociale domestique en RDC sont, les partis politiques, la population, la société civile (dans sa conception large du terme) et le secteur privé, les groupes de pression. L'on peut ajouter sur cette liste l'école.

Il n'est pas question ici de parler des attributions de chacun de ces Acteurs mais néanmoins, l'on peut cependant reconnaître que ces Acteurs ont différentes fonctions à jouer dans le cadre de leurs activités.

Notes

1. WAMBA-DIA-WAMBA E. (1988), *combats pour la Démocratie en Afrique : le cas de la République populaire du Congo*, éd. Publisud, Paris, p. 184 ;
2. N'GBANDA NZAMBO-KO-ATUMA H. (1994), *Afrique : Démocratie piégée*, éd. Equilibres aujourd'hui, Condé-sur-Noireau(France), p.31 ;
3. NGOMA-BINDA P. (2001), *une Démocratie libérale communautaire pour la RD-Congo et l'Afrique*, Harmattan, Paris, p. 120 ;
4. FWELEY DIANGITUKWA (1997), *Qui gouverne le Zaïre ? La République des copains, essai*, Harmattan, Paris, p.149 ;
5. MULUMBATI NGASHA(2003), *introduction à la science politique*, presses universitaires, Lumbashi, p.192 ;
6. NGOMA-BINDA P. (2001), *une Démocratie libérale communautaire pour la RD-Congo et l'Afrique*, Harmattan, Paris, p.117, 118 ;
7. N'GBANDA NZAMBO-KO-ATUMA H. (1994), *Afrique : Démocratie piégée*, éd. Equilibres aujourd'hui, Condé-sur-Noireau, p.23, 24 ;
8. NGOMA-BINDA P. (2001), *une Démocratie libérale communautaire pour la RD-Congo et l'Afrique*, Harmattan, Paris, p.117
9. N'GBANDA NZAMBO-KO-ATUMA H. (1994), *Afrique : Démocratie piégée*, éd. Equilibres aujourd'hui, Condé-sur-Noireau, p.32, 33 ;
10. [http://fr.wikipedia.org/wiki/Royaume de Kongo](http://fr.wikipedia.org/wiki/Royaume_de_Kongo);
11. N'GBANDA NZAMBO-KO-ATUMA H. (1994), *Afrique : Démocratie piégée*, éd. Equilibres aujourd'hui, Condé-sur-Noireau, p.85, 86,87 ;
12. LOKA-NE-KONGO cité par INGANGE IKYO BANGWA (2007-2008), *Crise politique, conférence nationale et échec de démocratisation au Zaïre : essai d'explication par la théorie de changement politique* ;
13. FWELEY DIANGITUKWA (1997), *Qui gouverne le Zaïre ? La République des copains, essai*, Harmattan, Paris, p.23 ;

14. LOBHO LWA DJUGUDJUGU(2006) *Le Congo à l'épreuve de la démocratie, essai de l'histoire politique, éd. PUK, Kinshasa, p.203, 204, 205,206 ;*
15. LOBHO LWA DJUGUDJUGU(2006) *Le Congo à l'épreuve de la démocratie, essai de l'histoire politique, éd. PUK, Kinshasa, p.230 ;*
16. LOKA-NE KONGO Cité par MUKULU NDUKU (2002-2003), *L'impasse de légitimité du pouvoir politique en République Démocratique du Congo. Cas du pouvoir issu de l'Accord global et inclusif, inédit ;*
17. LOBHO LWA DJUGUDJUGU(2006) *Le Congo à l'épreuve de la démocratie, essai de l'histoire politique, éd. PUK, Kinshasa, p.260 ;*
18. KAZUMBA-K-TSHITEYA (2010-2011), *théories et doctrines politiques et sociales, p.185, 186 inédit.*
19. MAMBI TUNGA-BAU H. (2010), *pouvoir traditionnel et pouvoir d'Etat en R.D.Congo contemporaine esquisse d'une théorie d'hybridation des pouvoirs politiques, Médiaspaul, Kinshasa, p.57, 63,64 ;*
20. Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture les fondements endogènes d'une culture de la paix en Afrique : Mécanismes traditionnels de prévention et résolution des conflits ;
21. GWENAELE OGANDAGA (2007), *respect de l'âge comme caractéristique du management des hommes : existe-t-il un modèle africain de GRH ? Lem, Lille, p.2*
22. Recueil des textes légaux et règlements sur la décentralisation en République Démocratique du Congo.

Conclusion

Au terme de cette analyse, il sied de rappeler les différentes articulations qui l'ont constituée. Nous sommes partis de la clarification des concepts opérationnels, dans laquelle nous avons donné un contenu aux concepts définis. La partie suivante sur l'organisation politique et Administrative du royaume Kongo, a consisté à démontrer de manière assez résumée le fonctionnement de sociétés traditionnelles en Afrique. La partie consacrée à la démocratie Sociale domestique en RDC, a traité tour à tour du contexte de l'instauration de la démocratie libérale en Afrique, du processus de démocratisation en RDC et, de la nécessité d'une démocratie Sociale domestique pour ce pays.

En effet, après analyse, il se dégage que la Démocratie libérale occidentale n'est pas adaptée à la République Démocratique du Congo malgré, les avantages qu'elle procure (l'alternance, la liberté d'expression et d'opinion, le respect des droits de l'homme...). Elle constitue un mode de gestion politique extravertie dans la mesure où les gouvernants tirent leur plus grand soutien auprès des puissances occidentales. La démocratie libérale occidentale dans le contexte congolais n'est donc pas une appropriation à la base.

Nous avons résolu de ce fait, réfléchir sur un mode gestion qui prend en compte les acquis de la démocratie libérale occidentale et ceux des sociétés traditionnelles africaines (la palabre, les mécanismes de prévention et de résolution des conflits...), dans le respect des différentes cultures. Il s'agit de la démocratie Sociale domestique. De fait, la démocratie sociale domestique est une expérience locale valorisant les acquis traditionnels et le bien être sociale des populations.

Dans cette logique, on s'inscrit à la contestation de l'universalité de la démocratie libérale dans ses modes d'effectuation comme dans ce rythme d'avènement dans la société Congolaise. Ceci revient à dire que, si la démocratie libérale est unique et universelle dans son contenu, elle est inévitablement plurielle et variable quant à la forme de sa mise concrète. Ainsi il est légitime de reconnaître à chaque société en l'instar de la RDC, le droit voire l'obligation de conformer la construction démocratique aux aspirations et orientations fondamentales des peuples spécifiques.

En se méfiant de la démocratie libérale occidentale, on n'entend pas naïvement rejeter les expériences, positives ou malheureuses, vécues par les autres cultures. Mais ce qu'on doit s'efforcer de faire admettre, c'est le fait que les expériences des autres demeurent toujours singulières, et par conséquent ne peuvent servir de modèle ou d'inspiration que si réellement quelque noyau d'identités existe entre elles et les siennes propres.

Cependant, la construction de la démocratie Sociale domestique en RDC, procure des avantages d'ordre social, parce qu'elle va consister à mettre en place des mécanismes qui associent la population à la prise des décisions à la base. Pour cela le processus de la décentralisation dans lequel le pays s'est engagé constitue par ailleurs un moyen par lequel l'on devra matérialiser ce projet. Avec la décentralisation, la population à la base va s'approprier l'initiative de ce régime politique.

Bibliographie

1. FWELEY DIANGITUKWA (1997), *Qui gouverne le Zaïre ? La République des copains, essai, Harmattan, Paris.*
2. GWENAELLE OGANDAGA(2007), *respect de l'âge comme caractéristique du management des hommes : existe-t-il un modèle africain de GRH ? Lem, Lille.*
3. [http://fr.wikipedia.org/wiki/Royaume de Kongo](http://fr.wikipedia.org/wiki/Royaume_de_Kongo).
4. INGANGE IKYO BANGWA (2007-2008), *Crise politique, conférence nationale et échec de démocratisation au Zaïre : essai d'explication par la théorie de changement politique.*
5. KAZUMBA-K-TSHITEYA (2010-2011), *théories et doctrines politiques et sociales, inédit.*
6. LOBHO LWA DJUGUDJUGU(2006) *Le Congo à l'épreuve de la démocratie, essai de l'histoire politique, éd. PUK, Kinshasa.*
7. MAMBI TUNGA-BAU H. (2010), *pouvoir traditionnel et pouvoir d'Etat en R.D.Congo contemporaine esquisse d'une théorie d'hybridation des pouvoirs politiques, Médiaspaul, Kinshasa.*
8. MAWALA LUYINDA (2004-2006), *RDC et transition politique en RD-Congo : de l'Accord global et inclusif à nos jours, mémoire inédit.*
9. MUKULU NDUKU (2002-2003) **P.**, *L'impasse de légitimité du pouvoir politique en République Démocratique du Congo. Cas du pouvoir issu de l'Accord global et inclusif, inédit.*
10. N'GBANDA NZAMBO-KO-ATUMA H. (1994), *Afrique : Démocratie piégée, éd. Equilibres aujourd'hui, Condé-sur-Noireau.*
11. NGOMA-BINDA P. (2001), *une Démocratie libérale communautaire pour la RD-Congo et l'Afrique, Harmattan, Paris.*
12. Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture les fondements endogènes d'une culture de la paix en Afrique : Mécanismes traditionnels de prévention et résolution des conflits ;

13. *Recueil des textes légaux et réglementaires sur la décentralisation en République Démocratique du Congo.*

14. WAMBA-DIA-WAMBA E. (1988), *combats pour la Démocratie en Afrique : le cas de la République populaire du Congo*, éd. Publisud, Paris.